

COMMUNIQUE DE PRESSE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 AVRIL 2023

Vote du budget, maintien des taux et poursuite des investissements structurants

Le dernier conseil communautaire de la Lomagne Gersoise s'est déroulé le 5 avril dernier, à la salle des fêtes de Castelnaud d'Arbieu. Au cours de cette assemblée, l'ordre du jour a principalement porté sur les questions budgétaires et fiscales.

Le jour du vote du budget est toujours un moment intense, l'aboutissement d'une longue période préparatoire, entre concertation et arbitrages, au plus près des réalités territoriales. Le Président Xavier BALLENGHIEN et le Vice-président en charge des finances, Olivier TARBOURIECH, ont ainsi soumis aux conseillers communautaires l'approbation des comptes 2022 qui laissent apparaître une situation financière saine et maîtrisée.

Dans le prolongement du débat d'orientations budgétaires de février dernier, l'assemblée communautaire a également adopté le budget primitif 2023.

Malgré un contexte économique et financier incertain, marqué par les tensions inflationnistes, la crise énergétique et un manque de visibilité sur les recettes et les dépenses à venir, ce nouveau budget primitif traduit la capacité de la communauté de communes à tenir ses engagements, gérer le quotidien et préparer l'avenir.

Grâce à l'excédent de fonctionnement (représentant 50 % des recettes réelles de la collectivité), la communauté de communes maintient le cap d'une politique d'investissements structurants ambitieuse, notamment à travers ses programmes sur les bâtiments scolaires, l'économie et les services aux populations (santé et soutien à la parentalité), avec plus de 3M d'€ prévus pour les opérations d'équipements cette année.

La Lomagne Gersoise maintiendra encore ses taux de fiscalité locale au même niveau (30,39 % pour la CFE, 13,11 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et 4,13 % pour le foncier non bâti, taux issus de la réforme fiscale de 2010), sans mettre en œuvre de fiscalité additionnelle sur le foncier bâti pour ne pas alourdir la pression fiscale sur le territoire. En concertation avec le SIDEL, le taux de TEOM est également maintenu à 12,90 %.

Afin de conforter le bloc communal et accompagner les communes dans leurs initiatives, la communauté poursuit sa politique de fonds de concours et de dotation de solidarité communautaire qui contribue à leur financement.

Les élus communautaires se sont également prononcés lors de cette assemblée sur la modification de l'intérêt communautaire pour intégrer l'accompagnement social des gens du voyage. Cette extension de compétence est corrélée à l'approbation de la signature d'une convention portant sur la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage par un syndicat mixte disposant d'une expérience significative dans le domaine.

Ce conseil s'est conclu par un verre de l'amitié offert par la commune de Castelnaud d'Arbieu.